



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 25 MARS 2025**

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 25 mars 2025 à 9 heures 30 au siège du Centre de Gestion - 139 rue Guillaume Fouace à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 25

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 16 (article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié)

Nombre de votants : 18

DATE DE LA CONVOCATION : 12 mars 2025

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des communes affiliées :

Jean-Dominique BOURDIN — Hubert LEFEVRE — Hubert GUILLOTTE — Louis JANNIERE — Jacques GROMELLON — Maryvonne RAIMBEAULT — Francis D'HULST — Emmanuelle LEJEUNE — Thierry RENAUD — Alain LECLERE — Mikaëlle SEGUIN — Christine LESOUF — Jacques BONO — Violaine LION

Représentant des établissements publics locaux affiliés :

Michel PICOT

Représentant du Département de la Manche :

Jacques COQUELIN

ETAIENT EXCUSES :

Représentants des communes affiliées :

- Valérie BUSSON
- Fanny GARCION (remplacée par son suppléant Hubert GUILLOTTE)
- Béatrice GOSSELIN (remplacée par son suppléant Louis JANNIERE)
- Eric BRIENS
- Catherine BIHEL (procuration à Hubert LEFEVRE)
- Alain LECHEVALLIER
- Annie POISSON

Représentants des établissements publics locaux affiliés :

- Denis LAPORTE
- Béatrice GROF (remplacée par sa suppléante Violaine LION)

Représentants du Département de la Manche :

- Carine GRASSET-MAHIEU
- Grégory GALBADON (procuration à Jean-Dominique BOURDIN)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Maguelonne ZAMOUTH, Directrice du Centre de Gestion
- Madame Nathalie LORANT, Responsable Pôle Ressources

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, institué par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°2023-63 du Conseil d'Administration en date du 28 novembre 2023 et la délibération n° 2024-45 du 2 juillet 2024 relatives au règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'Administration du 04 février 2025 relative aux orientations budgétaires du Centre de Gestion pour l'année 2025,

Vu la note synthétique de présentation annexée à la présente délibération,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Adopte le budget primitif 2025 du Centre de Gestion de la Manche, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement, qui s'établit comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 130 984.00 €	15 130 984.00 €
Investissement	257 836.55 €	257 836.55 €
TOTAL	15 388 820.55 €	15 388 820.55 €

- Donne au Président, en tant que besoin, délégation d'effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- Autorise le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- Autorise le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Pour extrait conforme,
à SAINT-LÔ, le 26 mars 2025

Le Président

Jean-Dominique BOURDIN

